



TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES AUTORISÉES	DOSES MAXIMUM D'EMPLOI	NOMBRE D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	ZONE NON TRAITÉE AQUATIQUE
Blé*Désherbage	Blé dur d'hiver	0,25 L/ha	1 application max./an	BBCH 39 max	5 mètres
	Blé tendre d'hiver	0,25 L/ha	1 application max./an	BBCH 39 max	5 mètres
	Triticale	0,25 L/ha	1 application max./an	BBCH 39 max	5 mètres
	Épeautre	0,25 L/ha	1 application max./an	BBCH 39 max	5 mètres
Seigle*Désherbage	Seigle d'hiver	0,25 L/ha	1 application max./an	BBCH 39 max	5 mètres

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres cultures et cibles telles que prévues par le catalogue des usages fixé par l'arrêté du 12 avril 2021.

Nom homologué : BROCAR® 240

AMM n°2120049

Famille de produit : HERBICIDE (HRAC 1)

Composition : 240 g/L de clodinafop-propargyl (soit 22.22% p/p) + 60 g/L de cloquintocet-mexyl (soit 5.55% p/p)

Formulation : Concentré Emulsionnable (EC)

MODE D'ACTION

BROCAR® 240 est un herbicide efficace contre les principales graminées des céréales du Blé tendre d'hiver, du Blé dur d'hiver, du Seigle et du Triticale. Cet herbicide à base de Clodinafop (famille des FOP) agit par voie foliaire et sa matière active circule ensuite dans la plante (action systémique). Son mode d'action repose sur l'inhibition de l'acétyl CoA carboxylase (ACCase), groupe de mode d'action 1 dans la classification HRAC (Herbicide Resistance Action Committee). En moins de 2 jours, **BROCAR® 240** bloque la croissance des graminées sensibles et stoppe leur concurrence sur le développement des cultures. Au bout de quelques semaines, les graminées sensibles sont complètement détruites. Grâce au cloquintocet-mexyl (phytoprotecteur), **BROCAR® 240** montre une excellente sélectivité vis-à-vis des cultures traitées.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATION

BROCAR® 240 est efficace sur Vulpin des champs, Folle-Avoine, Ray-grass, Pâturin commun. **BROCAR® 240** peut être utilisé en désherbage d'automne ou en désherbage de printemps, entre le stade 1-2 feuilles et le stade dernière feuille étalée (BBCH39), des céréales inclus. Compte tenu de son action foliaire systémique, **BROCAR® 240** agit sur graminées levées. Son action est meilleure en conditions poussantes et sur adventices peu développées. L'adjonction systématique de 1 L/ha d'huile minérale ou végétale estérifiée est conseillée.

			Stades des adventices	
Adventices	Produit	2-4 feuilles	Tallage	Redressement
Folle Avoine Vulpin Pâturin commun	BROCAR® 240 + Huile 1 L/ha	0,12 L/ha	0,16 L/ha	0,16 L/ha
Ray-Grass	BROCAR® 240 + Huile 1 L/ha	0,16 L/ha	0,25 L/ha	Non recommandé

L'application de **BROCAR® 240** sera d'autant plus efficace et plus sélective si on respecte les conditions suivantes :

- Hygrométrie élevée (>70%)
- Pas de traitement si risque de pluie sous 2 heures.
- Traiter sur végétation sèche et sur une culture dans un bon état végétatif et sanitaire.
- Températures supérieures à 8°C. Si la température est comprise entre 2 et 8°C au moment de l'application, l'efficacité de **BROCAR® 240** sera aussi bonne mais plus lente. Après une vague de froid attendre quelques jours que les conditions redeviennent poussantes avant de traiter avec **BROCAR® 240**.
- Ne pas traiter sur des parcelles où les céréales sont asphyxiées par un excès d'eau ou un sol trop battu. **BROCAR® 240** est efficace contre les graminées sensibles aux inhibiteurs de l'ACCase. La présence de graminées résistantes aux herbicides inhibiteurs de l'ACCase entraîne une baisse d'efficacité de **BROCAR® 240** voire une inefficacité du produit.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

L'application de **BROCAR® 240** + Huile peut provoquer de légers marquages sur les cultures qui sont sans incidence sur leurs rendements. Dans des parcelles infestées par des graminées et des dicotylédones, **BROCAR® 240** peut être appliqué avec des herbicides à spectre complémentaires :

- Ne pas mélanger **BROCAR® 240** avec de l'huile et un herbicide à base de bifénox.
- Certains mélanges peuvent entraîner une baisse d'efficacité en particulier sur ray-grass.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir la cuve à moitié et mettre en marche le système d'agitation. Verser **BROCAR® 240** dans la cuve et compléter ensuite le volume en maintenant l'agitation. Traiter avec un volume compris entre 100 et 400 L/ha. Utiliser la bouillie dans les 24 heures après sa préparation. Éviter les embruns sur les cultures voisines d'avoine.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage de mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage).
Laver tous les équipements de protection réutilisables après utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS	NETTOYAGE	
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS NITRILE EN ISO 374-1/A1 RÉUTILISABLES EN 16523-1-A1 (TYPE A) OU À USAGE UNIQUE EN ISO 374-2 (TYPES A,B OU C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			
EPI PARTIEL Mousses ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			
COMBINAISON DE PROTECTION CHIMIQUE catégorie III type 3 ou 4	OU Type 3 ou 4			
			EPI vestimentaire ET EPI partiel OU Type 3 ou 4	Réutilisables**

*EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DEVOIENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTIONS DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

NUFARM SAS est partenaire de la filière ADIVALOR.

CLASSEMENT



EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH208 : Contient du clodinafop-propargyl. Peut produire une réaction allergique.



DANGER



H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P102 : Tenir hors de la portée des enfants.

P260 : Ne pas respirer les aérosols.

P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P331 : NE PAS faire vomir.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 6 heures

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker entre 0 et 40°C.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>